

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALLENAY

DEPARTEMENT
DU CHER

SEANCE DU 13 décembre 2022

Nombre de Conseillers
Afférents au Conseil : 13
Présents : 09
Votants : 11

Présents : Mesdames Caroline ARTHU, Cathy BATISTE, Mireille CHARBY, Marina DUPUY, Messieurs Philippe ANDRIAU, Michel CANTENEUR, Jean-Michel CAREL, Julien JOURDAINE, William TAILLANDIER.

Date de la convocation :
08 décembre 2022

Excusés avec pouvoir : Katia DUSSAPIN pouvoir Jean-Michel CAREL, Caroline LALEVÉE LESAGE pouvoir à Mireille CHARBY.

Date d'affichage :
08 décembre 2022

Excusés sans pouvoir : Christelle JOIE et Stéphane PETIT.

Secrétaire de séance : Jean-Michel CAREL

DELIBERATION N° 2022-63

OBJET : Convention relative à la capture et au traitement de chats errants sur le territoire de la commune de Vallenay pour l'année 2023.

Après avoir examiné le projet de convention de l'association « Chats Libres de Bourges » concernant la capture et au traitement de chats errants sur le territoire de la commune de Vallenay pour l'année 2023.

Après délibération, le Conseil Municipal décide par 11 voix Pour, 0 voix Contre et 0 abstention :

- De confier, à la demande de la commune de Vallenay, la capture, la stérilisation, le tatouage des animaux et la remise sur le lieu de capture et éventuellement l'adoption en fonction des demandes à l'association « Chats Libres de Bourges ».
- En contrepartie des services apportés par l'association Chats Libres de Bourges, la commune de Vallenay s'engage à verser une redevance de 75 € par femelle, 50 € par mâle et 100 € pour les femelles gestantes.
- Les crédits nécessaires seront prévus au budget 2023.
- La convention est conclue pour une période d'un an à compter du 1^{er} janvier 2023.
- Autorise Madame le Maire à signer la convention.

Pour extrait certifié conforme,
Vallenay, le 13 décembre 2022

Le secrétaire de séance
Jean-Michel CAREL

Le Maire,
Marina DUPUY

